YERRES

Secrétariat Général
N° tél. : 01.69.49.76.21
N/Réf. : NDA/CD/MR

DECISION N° 2001/296

OBJET : Contrat de location-entretien d'une balance postale à intervenir avec la S.A. NEOPOST France.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de passer un contrat de location-entretien avec la S.A. NEOPOST France pour l'utilisation d'une nouvelle balance postale,

VU la proposition de ladite société, dont le siège est 5, Boulevard des Bouvets 92747 NANTERRE CEDEX,

DECIDE

DE SIGNER avec la S.A. NEOPOST France un contrat de location-entretien d'une balance postale SE 57-2.

DIT que le montant trimestriel de location-entretien s'élève à 1 880 F H.T., soit 286,60 € H.T.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, fonction 0 sous fonction 020, nature 61352.

Fait à Yerres, le 14 septembre 2001.

REÇU LE
17 SEP. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE